

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE de RANSPACH**

**ARRETE N° ARM2022-09-20/23  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX  
4 RUE DU CIMETIERE 68470 RANSPACH**

Nous, Maire de la Commune de Ranspach,

**VU** les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la route ;

**CONSIDERANT** qu'une pose de protection de chantier pour ENEDIS, doit être installée le 22/09/2022, au 04 rue du Cimetière à RANSPACH ;

**CONSIDERANT** que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories dans la rue du Cimetière.

**ARRETONS**

- Art.1** Le stationnement et la circulation des véhicules légers et des poids lourds seront interdits, dans la rue du Cimetière le 22/09/2022, pour une durée de deux heures environ.
- Art.2** Une signalisation réglementaire au niveau de la zone de travaux sera installée par l'entreprise Lignes & Réseaux de l'Est de Illfurth pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.
- Art.3** Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux forces de l'ordre, ni aux véhicules sanitaires et de secours, ni aux véhicules des ouvriers communaux.
- Art.4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché aux conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Art. 5** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fellingring, les agents de la Brigade Verte et la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Art. 6** La commune de RANSPACH décline toutes responsabilités en cas d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FELLERING
  - La Brigade Verte à SOULTZ
  - Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de SAINT-AMARIN
  - Monsieur le Chef de Corps des pompiers de RANSPACH
  - Archives – Affichage – Dossier
  - Entreprise Lignes & Réseaux de l'Est, 11 rue des Artisans 68720 ILLFURTH

Fait à RANSPACH, le 20 septembre 2022

***Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
affiché et notifié le 21 septembre 2022***



Le Maire :

Jean-Léon TACQUARD